

Poitiers, le 18 mai 2014

Le Président de l'Université

à

Mesdames, Messieurs les Directeurs
des UFR, Instituts et Ecole

Affaire suivie par : Cendrine HASSANE

☎ : 33 (0)5 49 45 30 67

✉ : 33 (0)5 49 45 30 60

✉ cendrine.hassane@univ-poitiers.fr

Objet : Accompagnement de projets de recherche de jeunes maîtres de conférences :

Année universitaire 2015-2016

P.J : Fiche technique

Fiche avis

Afin d'organiser la campagne d'attribution d'aménagements de service pour accompagnement de projets de recherche de jeunes maîtres de conférences pour l'année universitaire 2015-2016, je vous communique l'appel à candidature qu'il conviendra de diffuser auprès des personnels concernés.

Je vous rappelle que chaque renouvellement doit faire l'objet d'une demande de l'intéressé(e) accompagnée d'un rapport faisant apparaître l'évaluation de l'apport que la décharge a pu apporter à l'avancement de son projet.

En ce qui concerne l'obtention d'une prime d'encadrement doctoral et de recherche et d'une décharge jeunes maître de conférences (JMCF), il n'y a pas d'incompatibilité si l'enseignant-chercheur effectue un service d'enseignement de 42 heures de cours, de 64 heures TD ou tout autre combinaison équivalente, sous réserve que le décret qui sera publié prochainement le prévoit.

Les demandes d'aménagement de service devront être adressées au pôle gestion enseignant, par la voie hiérarchique **pour le 17 juin 2015**.

En cas de candidatures multiples, il est demandé à la composante de proposer un classement.

Les demandes seront examinées en conseil académique restreint du 9 juillet 2015.



Yves JÉAN